

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

.....SAVOIE.....

DE LA COMMUNE DE DULLIN

Séance du : 02/07/2004

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
DATE DE LA CONVOCATION		
25/06/04		
DATE D'AFFICHAGE		
08/07/04		
OBJET DE LA DELIBERATION		

L' an deux mil quatre

et le **deux juillet**

à ...20..... heures .30....., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Pascale NOIRAY , Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice sauf Fabien BOUTEILLE et André ROCHAS

Jacques BOIS a été nommé secrétaire de séance

3° Tarif pour la concession au Colombarium crée au Cimetière :

La proposition est de fixer un tarif qui tienne compte du coût de réalisation du Colombarium, ramené à l'unité d'urne, avec une certaine pondération en fonction des tarifs qui peuvent être pratiqués dans la région. Il est aussi rappelé que le Colombarium de notre Cimetière est un lieu paysager, entretenu par la Commune, dans ses parties communes.

Après délibération , le Conseil Municipal fixe le tarif de la concession de 30 ans correspondant à une urne de dimension 0.50 x 0.50 x 0.60 à 750 Euro

Décision prise à l'unanimité des présents.

Pascale NOIRAY,
Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du